Accaparement de terres

EL HADJI THIERNO CISSE
CNCR
NOVEMBRE 2014

1/ L'accaparement de terres: Intro

Le terme « accaparement de terre » désigne le processus par lequel des investisseurs **privés** ou **publics**, **étrangers** ou **nationaux** acquièrent de vastes étendues de terres, allant généralement de 10.000 à 500.000 ha et plus, par le biais de contrats d'achat, de location ou de concession à long terme (souvent 30-99 ans).

2/ Superficies concernées: quelques chiffres

- **Entre 2000 et 2010, des transactions concernant 203 millions d'hectares** (65 fois la taille de la Belgique) ont été répertoriées, dont 71 millions d'hectares ont fait l'objet de vérifications croisées.
- **75 %** de ces surfaces ont été négociées depuis 2008
- **78 %** concernent la production agricole
- **22 %** se répartissent entre l'industrie minière, le tourisme et la reconversion forestière.

2/ Superficies concernées: quelques chiffres

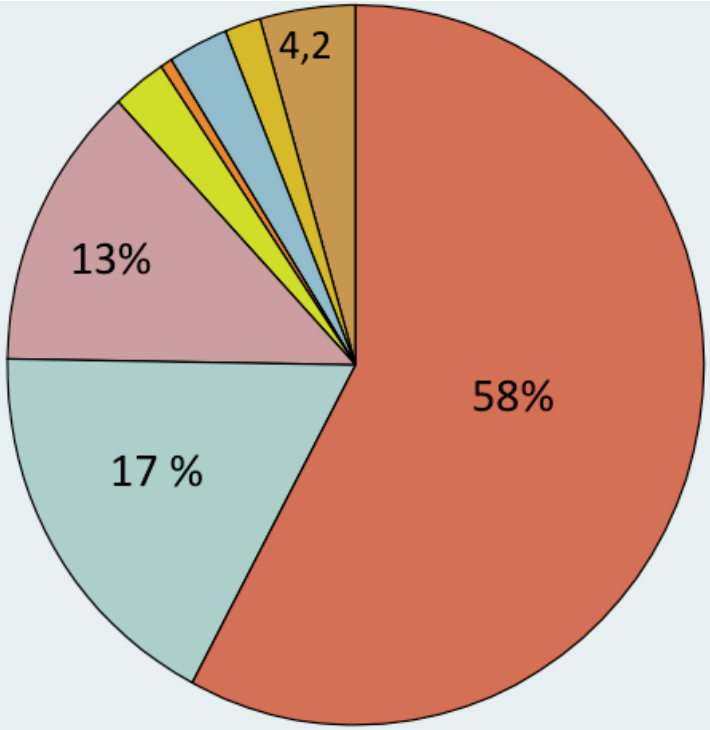

Prise de contrôle par secteur de 90,5% (64,3 millions d'ha) des terres ayant fait l'objet de vérifications croisées

- Forêts : 13%
- Industrie : 2,5%
- Elevage : 0,6%
- Extraction minière (y compris pétrol) : 2,6%
- Matières agricoles non alimentaires : 2%
- Tourisme : 4,2%
- Agrocarburants : 58%
- Cultures alimentaires : 17 %

SOURCE : ILC 2012

3/ Les causes

- **Sur le plan international:**
  - **Crise financière (2007)**

Suite à la bulle immobilière de 2007, les investisseurs financiers s'orientent massivement vers les **matières premières**

  - **Crise alimentaire (2008)**

La baisse des stocks de blé couplée à la spéculation massive sur les matières premières agricoles entraine une hausse des prix alimentaires. Cette flambée des prix fait naître un besoin de sécuriser l'alimentation en contrôlant tous les paramètres de la production y compris l'accès aux terres

  - **Crise énergétique et agrocarburants**

Le cours des énergies fossiles est aussi en hausse. Parallèlement, il y a une volonté de réduire les rejets de CO2 en utilisant les agrocarburants (objectif 10% en 2020)

3/ Les causes

Sur le plan local:

- **Pouvoirs publics favorables à l'arrivée d'investisseurs**

Les Etats adoptent une attitude de libéralisation et de dérégulation favorable aux investisseurs (amélioration de l'environnement des affaires : Doing business)

- **Faiblesse du cadre juridique et institutionnel**

Des vides juridiques (notion de membres de la communauté et de mise en valeur) qui ne permettent pas de contrôler les transactions foncières à grande échelle

Les petits exploitants rencontrent des difficultés à faire valoir leur droit de propriété (analphabétisme, moyens financiers pour avoir un avocat, …)

- **Disponibilité des terres arables?**

Une grande partie de la population des pays en voie de développement dépend de l'agriculture vivrière (80% de l'alimentation). L'achat des terres arables entraine des expropriations car elles sont souvent occupées par ces petits producteurs

4/ Les acteurs impliqués

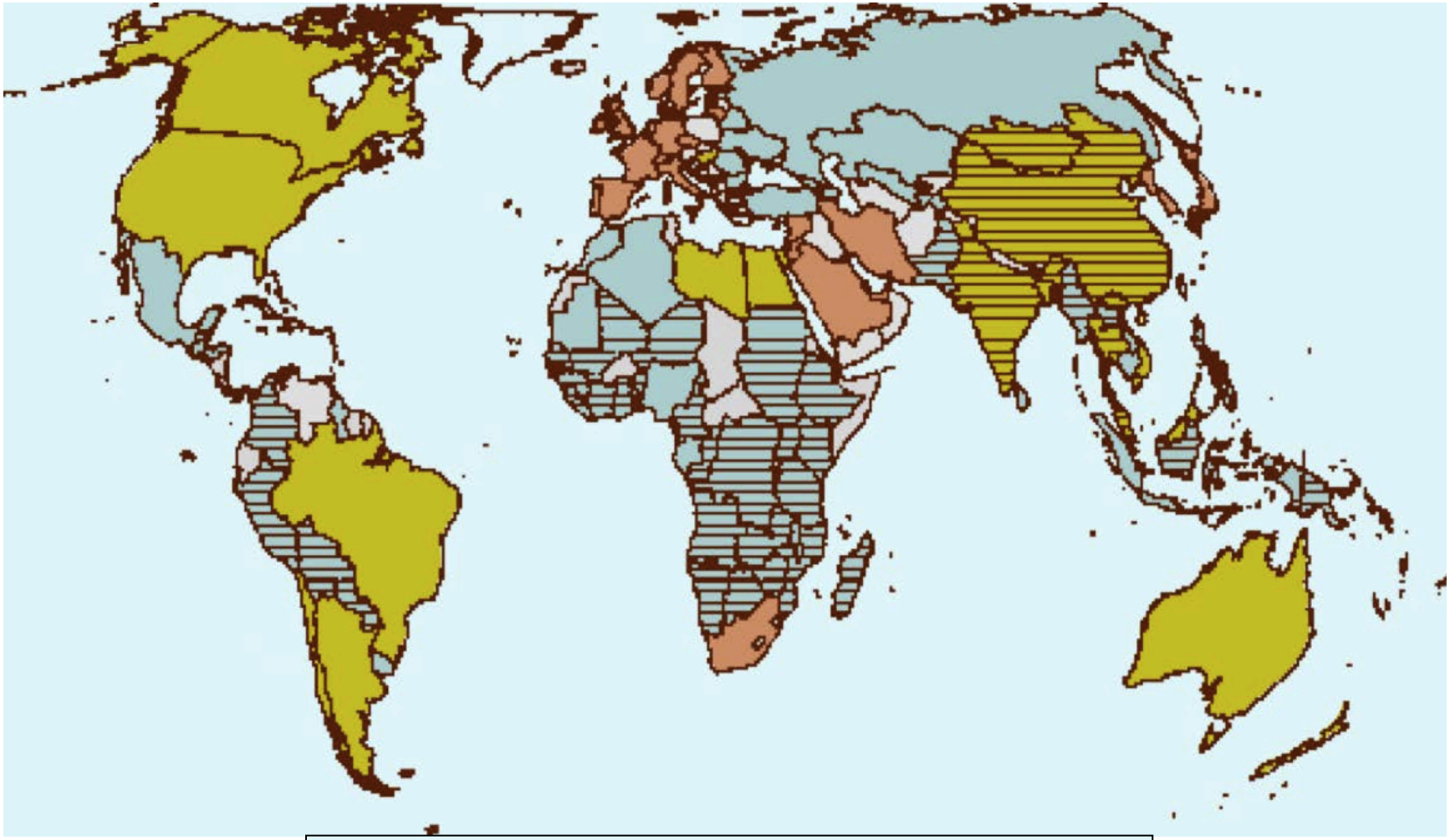

accapareurs : pays d'origine des investisseurs qui cherchent des terres agricoles à l'étranger

les deux : pays à la fois origine et cible de ces investissements

accaparés : pays cibles ou hôtes de ces investisseurs étrangers

pays où la sous-alimentation touche plus de 10 % de la population

4/ Les acteurs impliqués

- **Les Etats**: mise en place d'un cadre politique, juridique et fiscal peu contraignant en soutien aux « investisseurs » pour l'accès à la terre
- **Les organisations internationales: BM**
- **Les collectivités locales** (Communes) : exemple
- **Les populations locales**
- **L'élite locale** (hauts fonctionnaires, religieux, hommes d'affaires, autres dignitaires)
- **Des privés étrangers** (entreprises multinationales ou hommes d'affaires)

5/Les enjeux de l’accaparement des terres

- **Enjeux sociaux :**

- La terre a souvent une dimension culturelle, sociale et statutaire fondamentale dans les sociétés qui sont affectées par ces phénomènes.
- Le modèle agricole dominant ne rémunère pas justement des producteurs (politique du prix le plus bas)
- Les cas d’accaparement mis un modèle peu génératrice d’emploi

- **Enjeux économiques (lutte contre la pauvreté et l’insécurité alimentaire) :**

- Un milliard de personnes souffrent de la faim. La grande majorité est composée de ruraux pauvres qui, sous l'effet de la concurrence des systèmes agricoles plus productifs, sont poussés vers la périphérie des villes qui n'ont pas d'activités alternatives à leur proposer.

5/Les enjeux de l’accaparement des terres

- **Enjeux environnementaux :**

- Le modèle agricole dominant engendre des effets négatifs:

- Les émissions de gaz à effet de serre,
- l'appauvrissement de la biodiversité,
- l'érosion des sols,
- la réduction des ressources en eau.

6/ CAS SENEGAL : État des lieux

Localisation des affectations en fonction des secteurs d'activités ou des productions concernés

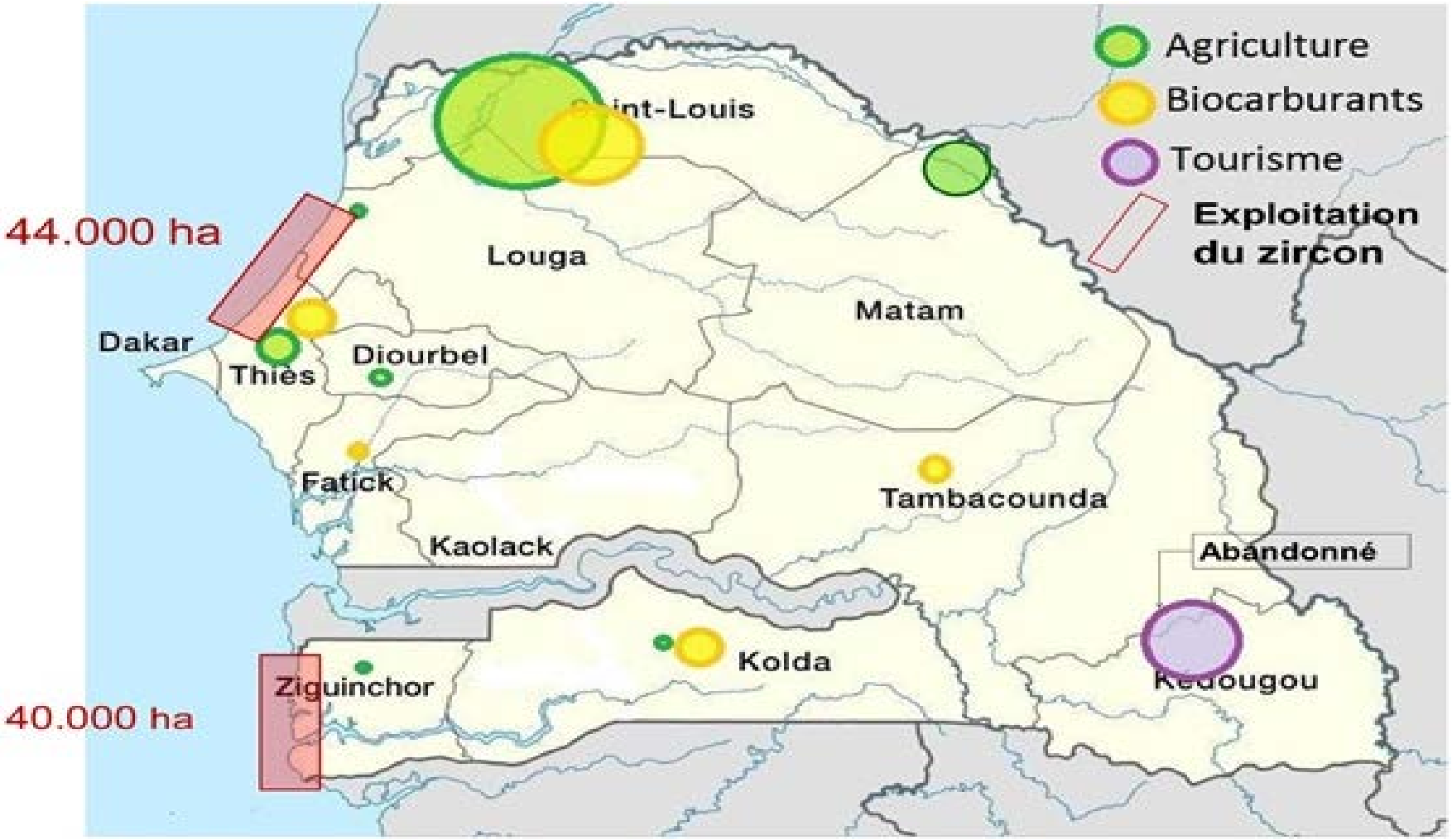

6/ CAS SENEGAL : État des lieux

Au cours des 10 dernières années, près de 850.000 ha, soit 33% de la superficie cultivée* a fait l'objet de transactions foncières au Sénégal.

** surface de terres cultivées = 2,5 millions ha, sur un potentiel de 3,8 millions d'hectares.*

Les affectations de terres par période :

Période	Superficies concernées (ha)	Nbre de cas
2000 - 2007	168 964	6
2008 - 2011	630 012	30
2012	46 000	3
Total	**844 970**	**39**

Les superficies cultivables n'augmentent pas, alors que la population va doubler d'ici 2025.

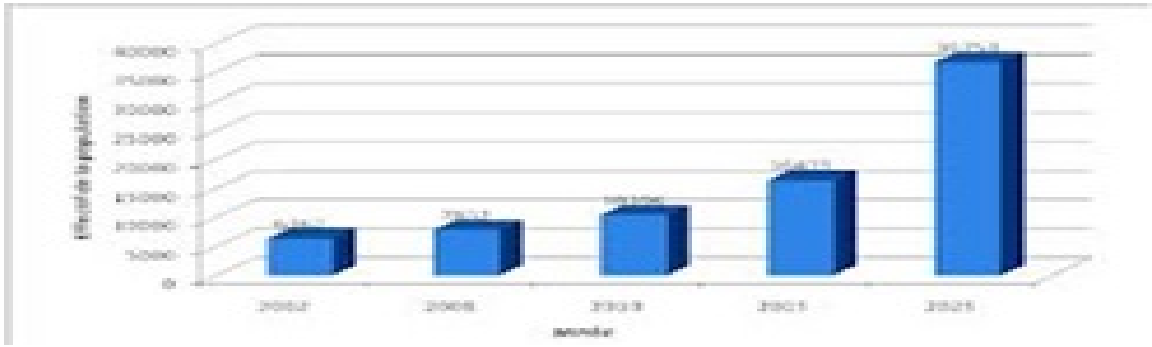

6/ CAS SENEGAL : État des lieux

Analyse zonale du phénomène :

Zone	Caractéristique zone	Superficie concernée ha	Destination	Nature des acquéreurs
Nord Saint Louis ; Matam	Densité moyenne Agro business	367.422	Riziculture ; biocarburant	Nationaux et étrangers (12 Cas)
Axe Dakar Thiès- Saint-Louis	- forte densité de population -Zone maraîchère - Zircon	202.550 dont 44570 pour Zircon	Habitation en majorité et horticulture	Nationaux en majorité avec lien avec étranger (10 cas)
Centre Kaolack ; Fatick ; Dioubel Kaffrine	Densité moyenne Arachidière , sol pauvre	2.800	Biocarburant généralement	Etrangers (3 cas)
Est : Tambacounda ; Kédougou	Faible densité Arachide, Coton et mil	272.204	Minière / Touristique ; biocarburant	Etrangers et nationaux (13 cas)

6/CAS SENEGAL : Analyse du processus d'investissement et d'acquisition foncière

Une analyse du processus en trois étapes

Investissement

•Forte implication des autorités dans le processus d'investissement (Ministères et Agence pour la Promotion des Investissements et des Grands Travaux - APIX)

•Déconnexion entre le processus d'agrément de l'investissement et l'acquisition foncière

Acquisition foncière

•Manque de transparence dans le processus d'acquisition foncière (jeu parfois nébuleux de conseillers ruraux)

•Rôle clé des intermédiaires pour l'acquisition des terres

Consultation

•Consultation tronquée mettant en exergue les emplois à créer et masquant les effets négatifs de l'intervention

7/ Le cas senhuile - senethanol

- Projet Senhuile – Senethanol est projet d'investissement agricole implanté dans le nord du Sénégal sur une superficie de 20 000ha
- Après une première tentative d'installation dans le village de Fanaye qui a échoué avec le refus des populations (perte de vies humaines), l'État a délocalisé le projet dans sa zone périphérique de la réserve spéciale avifaune de Ndiaël (46500 ha).

7/ Le cas senhuile - senethanol

- **Capital Senhuile–Senethanol :** détenu à 25% par des privés sénégalais et à 75% par des investisseurs Italiens et Danois
- **Production prévue :** éthanol, huile de soja, patate douce, biocarburant à partir de plants de tournesol et culture d'algues pour produire du gaz;
    - **Création** de 5 000 emplois.

7/ Le cas senhuile - senethanol

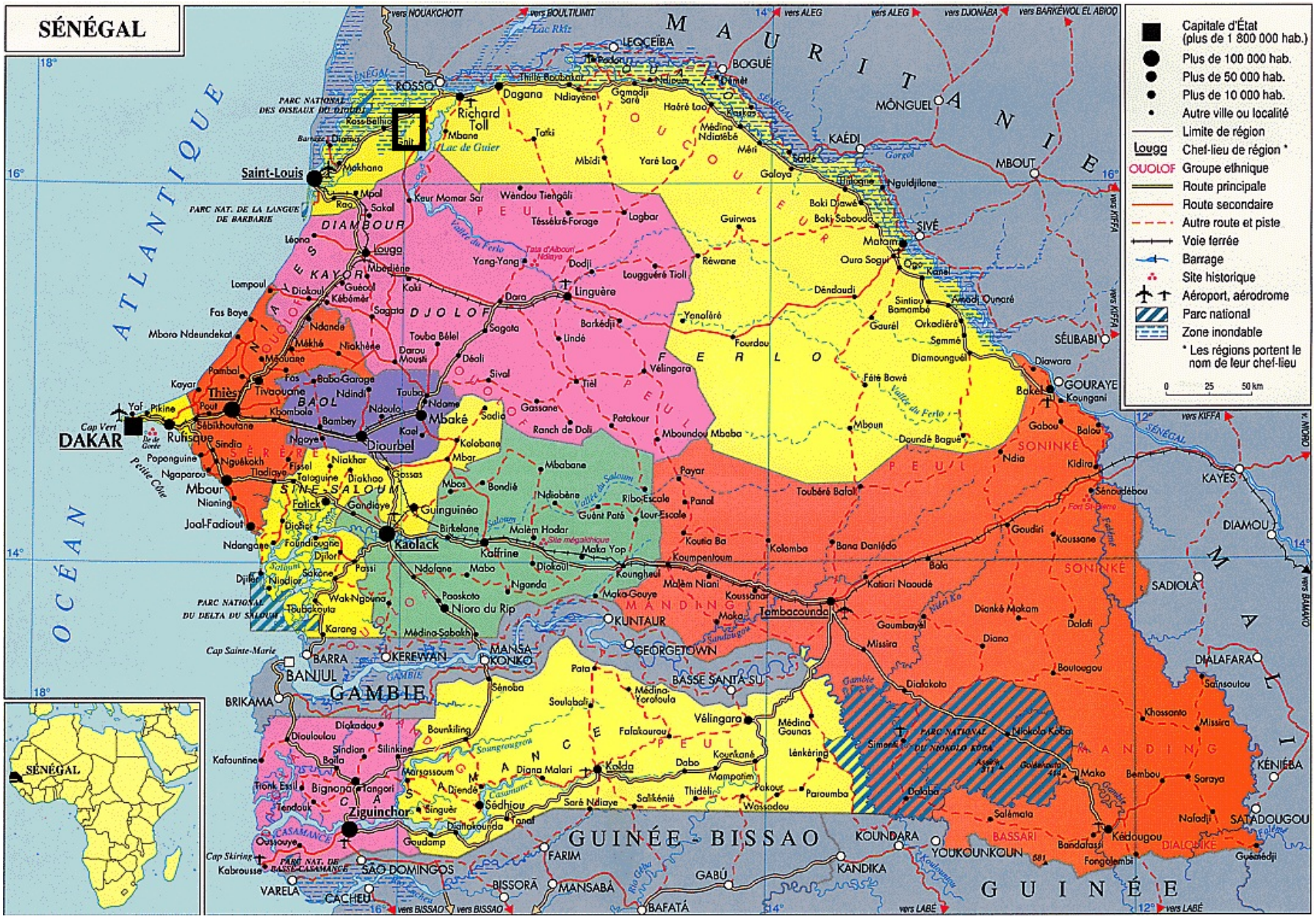

7/ Le cas senhuile - senethanol

- **<u>Acteurs</u>**
  - **Population** : Mobilisation pour s'opposer. puis beaucoup de rumeurs qui ont causé la division ;
  - **Elus locaux** : refus des leaders au départ puis acceptation du projet ;
  - **Promoteurs du projet**: Actions de sensibilisation et de corruption en lien avec autorités locales et ressortissants qui incitent à accepter le projet
- **<u>Bétail existant dans la zone</u>** : environ 100 000 têtes (bovins ; ovins ; caprins ; équins ; asins) qui a besoin d'une zone de pâturage de 58 034 ha (Source.Elevage juin 2008).

7/ Le cas senhuile - senethanol

Impacts du projet sur les populations :

•9000 personnes issues de 37 villages privées de moyens de subsistance

•Un cheptel de plus de 100 000 têtes privé de zones de pâturage

•Limitation de la mobilité des communautés

•Séparation de villages qui ont des liens de parenté ou isolement des infrastructures de base (cause de la mort de trois enfants par noyade)

•Sécurité alimentaire fragilisée, parce que les acquéreurs, ne sont pas là pour le marché local

•Destruction de la végétation et de l'environnement

•Assèchement des points d'eau pour l'abreuvement du bétail

7/ Le cas senhuile - senethanol

Stratégie des victimes pour stopper

- Plaidoyer et lobby vers les élus à Dakar et Saint-Louis
- Tentative d'organisation au niveau des trois communes touchées
- Interpellations chef de l'État, premier ministre, ministre de l'intérieur, ministre des collectivités locales, ministre de l'environnement, ministre de l'agriculture, etc.) et rencontré à Dakar plusieurs personnalités du pays dont M. Macky Sall
- Réalisation d' étude pour appuyer le travail de plaidoyer
- Alliance avec des organisations de la société civile Sénégal (CRAFS) ENDA PRONAT.

Stratégie des promoteurs du projet

- Lobby des autorités publiques, promoteurs et partisans auprès des autorités locales, des chefs religieux et coutumiers
- Promesses et engagements oraux
- Démarrage dans les zones favorables et extension progressive
- Utilisation d'intermédiaires (négociants)
- Division des populations et des élus
- Etudes ciblées pour convaincre les autorités
- Motivation financière par des promesses
- Corruption

DESTRUCTION DE LA VEGETATION POUR L’INSTALATION DU PROJET SENHUILE-SENETHANOL

Point d'eau à sec avec le détournement de l'eau par Senhuile - Senethanol

8 / Les actions de mobilisations mises en place pour lutter contre les accaparements par le CNCR et ses partenaires

- Plusieurs activités développées par les organisations **de la société civile** pour accompagner les populations afin de défendre leurs droits fonciers ;
- Les organisations de la société civile réunies au sein du **Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal** (**CRAFS**) sont mobilisées pour lutter contre les acquisitions massives des terres agricoles ;
- **Le CRAFS au Sénégal** : plateforme de veille et d'action pour une meilleure participation de la société civile dans les processus de réformes, de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques (foncier, agricole, …) ;
- Mise en place de l'**Observatoire National de la Gouvernance Foncière** par le CNCR avec l'appui des partenaires (FRL, UE, OXFAM, etc.).

APPUI DE LA SOCIETE CIVILE AUX VICTIMES

LES VICTIMES FACE A LA PRESSE NATIONALE ET INTERNATIONALE

DEUX ANS APRES SON INSTALLATION DANS LE DIAEL

Les populations ne désarment pas contre Senhuile

Le projet Senhuile installé dans le Ndiael depuis 2 ans et demi divise les autochtones. Si certaines populations de la zone bénissent le projet, il faut remarquer que l'écrasante majorité des habitants affectés par le projet ne sont pas d'accord pour l'installation de ce projet. Ils l'ont fait savoir hier à la société civile sénégalaise (forum civile, Raddho) et aux Ong basées au Sénégal (Enda et Wetland).

Après une tournée avec la société civile dans la zone du Ndiael pour montrer de visu le mal-vivre qui leur est infligé depuis l'installation de ce projet Senhuile Senéthanol, les membres du collectif des 37 villages se sont retirés au village de Témaye Nar pour attirer l'attention de l'opinion nationale et internationale. «Tout ce qui se dit avec ce projet est loin de la vérité. Aujourd'hui, la vérité est que ce sont plus de 9 000 personnes qui sont dépossédées de leurs terres. En sus, ce sont 37 villages qui sont affectés et plus de 26 000 hectares de terres qui sont accaparés injustement. Ce bilan peu élogieux est à mettre à l'actif de l'entreprise sénégalo-italienne, Senhuile Senéthanol Sa.», a pesté Ardo Sow, membre du collectif qui combat ledit projet. C'est dans une colère noire que Bayal Bâ et Fatou Sow lui ont emboîté le pas en indiquant que «ce projet a fini d'enlever à des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants leur unique ressource pour vivre : leurs terres. Nous refusons d'être enterrés vivants. Les conséquences du projet sont nombreuses. Aujourd'hui, pour prouver que les promoteurs de Senhuile ne nous considèrent pas, ils utilisent un avion pour traiter leurs plants et cet avion survole nos habitations et balance son produit toxique sur nos aliments. Nos bêtes meurent et on ne sait pas si nous n'allions pas suivre car nous mangeons ces bêtes et nous buvons leur lait.»

Gorgui Sow lui a axé son intervention sur les pouvoirs publics notamment le chef de l'Etat Macky Sall et son représentant à Saint-Louis, le Gouverneur de la région. «Macky Sall, quand il voulait notre suffrage, avait promis de nous débarrasser de ce projet. Mais, il ne fait rien. Dernièrement, le Gouverneur de Saint-Louis a convoqué des gens qui se sont présentés comme des habitants de Ndiael et ils ont signé un protocole avec Senhuile. Nous disons que ce que ces gens-là ont paraphé ne nous lie pas. Nous n'avons jamais été d'accord et nous ne le serons pas. Nous l'avons dit au Gouverneur dans son bureau après cette mascarade. Il n'y a pas de protocole entre les populations du Ndiael et Senhuille. Les gens qui étaient présents lors de cette réunion disant qu'ils nous représentent sont des imposteurs», a tempêté Gorgui Sow. Et de menacer : «Nous disons que nous allons laisser nos vies dans cette bataille parce que nous ne reculerons pas. Quand Macky Sall se rendait récemment à Rosso, nous avions prévu de lui barrer la route, mais des autorités nous en ont dissuadés. Nous disons à qui veut l'entendre que la guerre est ouverte et on risque de voir pire que Fanaye.»

EL HADJI TALL

9/ Conclusion et recommandations

- C’est moins l’ investissement qui est remis en cause, mais le type de partenariat entre les populations locales et l’investisseur
- Former les collectivités locales à l’application d’une bonne gouvernance locale : l’obligation de rendre compte, la transparence, l’efficacité et l’efficience, la réceptivité, la prospective et la primauté du droit
- Assurer une consultation éclairée et préalable des populations dans tout processus d’investissement dans le foncier
- Assurer une légitimité (acceptation sociale) des investissements en intégrant toutes les parties prenantes
- Reconnaître des droits réels aux producteurs familiaux

9/ Conclusion et recommandations

- Renforcer les forces positives de **résistance**
- Promouvoir la **cohésion sociale** locale
- Capitaliser et partager les modèles de p**artenariat gagnant – gagnant** (population locale / privé)
- Favoriser le **dialogue** et la **concertation** entre les acteurs
- **Acter les engagements et décisions**
- Renforcer les **alliances** aux niveaux national, régional et international pour une gouvernance foncière